



Donation partage avec usufruit

Par **michon marie**, le **06/08/2018** à **17:52**

Bonjour

Ma mere, qui à 82 ans veuve, souhaite faire une donation partage à ses 2 enfants : marie et isabelle en donnant à chacune 1 appartement.

Après estimation par plusieurs agents immobilier des 2 appartements, elle souhaite donner à :

- Marie : appartement N°1 valeur 100 000€
- Isabelle : appartement N°2 valeur 200 000€

Pour le calcul : Réserve usufruit 20%

Masse à donner -300 000€

Usufruit 20% -60 000€

Total a partager 240 000€

1/2 enfants 120 000€

Isabelle doit elle à Marie ?

- 20000€ (120000-100000)

ou 40000€ (120000-80000) 80000 étant la valeur de l'appartement de marie 100000- 20% usufruit de sa mere

Je vous remercie pour votre réponse

Cordialement

Par **Peretto**, le **07/08/2018** à **00:00**

Bonjour ,

Isabelle ne doit rien à Marie.

Une donation partage n'est pas obligatoirement égalitaire loin delà.

Tant que cela respecte la réserve héréditaire des héritiers.

Cordialement.